



AVIS PUBLIC
SÉANCE EXTRAORDINAIRE
ADOPTION DU BUDGET ET DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier que :

Conformément à l'article 956 du *Code municipal du Québec*, le conseil municipal adoptera le budget 2024 de la Municipalité et le programme triennal d'immobilisations pour les années 2024, 2025 et 2026 lors de sa séance extraordinaire qui se tiendra vendredi le 15 décembre 2023 à 11h00, à la salle du conseil de l'hôtel de ville situé au 160, chemin George-Bonnallie à Eastman.

Les délibérations du conseil municipal lors de cette séance porteront exclusivement sur le budget et le programme triennal d'immobilisations.

Donné à Eastman, ce 29 novembre 2023

Marc-Antoine Bazinet
Directeur général et greffier-trésorier